



## Communication

---

La Chambre de Commerce métropolitaine Aix Marseille Provence se félicite du contrat d'accompagnement municipal voté par la commune de Saint Mitre les Remparts, à l'instar d'autres communes de la Métropole.

En application de la loi PACTE, et en partenariat avec la Région, le Département et la Métropole, la CCI est un interlocuteur privilégié des acteurs économiques privés, entreprises et commerces, et publics dont les communes.

Favorisant des actions complémentaires, le contrat d'accompagnement municipal conclu entre la CCI et Saint Mitre les Remparts ouvre la mise en œuvre d'une action permanente et efficace, conçue sur mesure pour répondre aux spécificités de la commune en matière d'animation du territoire communal, de développement et sécurisation du commerce de proximité, d'accompagnement des entreprises, de propositions en matière d'emploi et de formation continue et de mise en perspective des projets de territoire.

Accès à un portail d'informations détaillées et prospectives sur la commune, veille réglementaire et d'actualités, partage de pratiques, diagnostic flash chez les commerçants, permanences d'information, présence d'appui, rencontre sur le développement économique local, co-financement d'études... : autant d'actions concrètes qui vont être déployées en partenariat.

Ainsi, la CCI métropolitaine Aix-Marseille Provence apporte un accompagnement des communes au plus près de leurs besoins de soutien des commerçants et des entreprises.